

Accord Guichetier :

FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et
des télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

Tél. : 01 44 62 12 00

Fax : 01 44 62 12 34

Courriel : sudptt@sudptt.fr

Internet : www.sudptt.org



Attention danger !

**A
G
U
I
C
H
E
T
I
E
R
O
U
V
E
R
T**

■ C'est dans un contexte de restructuration majeure des bureaux de poste par LBP qu'un accord sur le métier de guichetier est négocié. ■ Depuis le début de l'année les organisations syndicales sont appelées à négocier le virage du métier de guichetier imposé par le couple LBP/Réseau. ■ Ce virage est orienté vers le tout commercial bancaire. ■ La mission de service public et le rôle social du guichetier sont particulièrement mis à mal dans cette stratégie globale menée par LBP.

Une qualification qui en dit long !

Ce nouveau projet d'accord sur le métier de guichetier propose, sondage* à l'appui de modifier l'intitulé de la fonction de guichetier. La dérive bancaire s'accroît. Ainsi le guichetier, sous l'emprise de l'ivresse bancaire se convertirait en «chargé de clientèle».

Et pour mettre en relief ce changement, nos patrons font appel à des témoignages de guichetier-es aux limites de la manipulation grossière : «ça m'évoque une vieille boîte, avec des fonctionnaires qui foutent rien derrière leur bureau. C'est un peu le guichetier dans le sketch de Dany Boon, vous voyez ?»...

Chaque guichetier-e de France jugera ce témoignage à sa juste valeur.

Dans tous les cas ce nouvel intitulé confirme la mainmise de LBP et l'abandon du service public.

Malgré les changements et la complexité du métier de guichetier les patrons se refusent à porter le niveau de référence du métier en II/3.

Ils rajoutent des tâches, compléxifient les situations (organisation du travail), augmentent la pression commerciale mais ne veulent rien lâcher.

Toujours le même leitmotiv : faire bosser les employé-es au moindre coût... mais avec un accord à la clef !

Un «chargé de clientèle» au rabais...

Ainsi dans cette dérive bancaire le guichetier deviendrait «chargé de clientèle» mais devrait se contenter d'une rémunération au rabais. Une partie de sa Rémunération Variable Bancaire se ferait sous la forme d'une avance fixe annuelle, à enveloppe fermée, égale à :

- 200 euros pour les chargés de clientèle III 1 ;
- 300 euros pour les chargés de clientèle II 2 ;
- 400 euros pour les II 3 y compris les GC Pro II 3 ;
- 600 euros pour les GC PRO III 1.

Une primette pour services rendus... sous pression maximale !

SUD rappelle ses principales revendications :

- Un volant à 25% par Secteur ;
- Des plannings de travail à 6 mois garantis ;
- 1 grand Week-End sur 2 ;
- II/3 grade de base ;
- Paiement de tous les déplacements à l'intérieur du Secteur.

* Sondage BVA auprès de 115 guichetier-ères entre juillet et septembre 2015.

**Certes nous sommes sur la première version du projet d'accord, mais les principes de base sont posés.
Ce projet d'accord n'a qu'un objectif : contractualiser une dégradation des conditions de travail !**

Les patrons de LBP et du Réseau s'accordent, à l'appui d'accord, pour intensifier le travail et mettre en place des organisations du travail à moindre coût.

Organisation du travail et micro-pause !

Les organisations de travail sont tellement dégradées et sous tension qu'ils osent sortir du chapeau la notion de micro-pause pour les bureaux au format ESC-I comme la solution au problème. Nous atteignons des sommets de mauvaise foi. Ils savent très bien que la question de la pause est liée à l'effectif. La situation de sous-effectif chronique dans les bureaux ne permet pas, à minima, de prendre sa pause réglementaire dans des conditions convenables, sans être interrompu pour aller s'occuper de l'afflux de public.

Par ailleurs les dirigeants enfoncent le clou :

Chapitre 3 Article 2 : "Le réseau s'engage à un taux de comblement interne des postes de chargés de clientèle à hauteur de 75%..." Quid des 25% restant ?

Pour SUD un préalable avant toute discussion loyale sur ce projet d'accord est de dénoncer le sous effectif chronique organisé par les dirigeants de La Poste.

La problématique de l'emploi et des conditions de travail sont au coeur de ces négociations.

Le nier est irresponsable.

Un contexte au goût de souffre !

En effet, c'est dans un contexte de profonde restructuration du Réseau (5 piliers, "Clés de la réussite des DET", "Attractivité du Réseau"...) que se négocie entre la direction et les organisations syndicales, un nouvel accord sur le métier de guichetier. Cette restructuration du Réseau aura des impacts considérables sur le travail du guichetier.

Aujourd'hui, ce sont les Terrains qui fusionnent entres eux pour former des Secteurs. La fusion de plusieurs Terrains génère un accroissement des déplacements entres les différents bureaux composant le Secteur.

Et là, les patrons du Réseau proposent insidieusement de contractualiser via ce projet d'accord les déplacements au moindre coût.

Chapitre 3, Article 3 : "Il est rappelé que les agents n'ont

pas vocation à exercer leur activité sur l'intégralité du Secteur mis en place à compter de janvier 2016. En effet, dans une volonté de préserver l'équilibre vie professionnelle et vie familiale et dans le cadre de la prévention santé et sécurité au travail, les déplacements demandés aux agents seront limités



à 30km ou 40 minutes au-delà du bureau de travail habituel (bureau dans lequel l'agent exerce l'activité la plus importante en terme de temps).

Les déplacements au-delà de ce périmètre devront se faire sur la base du volontariat".

De fait les agents seront amenés à se déplacer sur l'ensemble du secteur. Il en serait comment autrement sans s'opposer à un ordre donné par sa hiérarchie.

Il ne faut pas être grand fakir pour s'apercevoir que sur la problématique prégnante des déplacements, les patrons veulent nous enfumer.

Un accord qui sent le gas-oil !

Ce projet d'accord, avec la mise en place des Secteurs, propose in fine d'instaurer une flexibilité plus importante. Le principe «d'agilité» tant invoqué par les patrons prend tout son sens... Celui d'un «turn-over» permanent des agents sur le Secteur. Bien entendu, au travers de ce projet d'accord, les patrons vont tout faire pour ne pas assumer le coût réel de ces déplacements.

En arrière plan de ce projet d'accord se profile la mise en place d'une rotation permanente et sans compensation sur l'ensemble du secteur !

Pour SUD parapher un tel projet d'accord, institutionnalisant une situation dégradée des conditions de travail sur des périmètres plus grands, est inacceptable !

Le changement de ton de cet accord passera par une mobilisation des collègues du Réseau !